

# Guide du candidat 2011

## Portail unique

[www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr)



**Suivez le guide**



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



# VOUS ÊTES CANDIDAT

à l'admission en 1<sup>re</sup> année d'études supérieures

Vous utiliserez un **PORTAIL UNIQUE** pour vos candidatures **POST-BAC**  
**[www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr)**

**Ce site vous permettra de :**

- vous **INFORMER** sur les différentes formations possibles
- **DÉPOSER VOTRE CANDIDATURE** aux formations post-bac que vous aurez choisies

## Ouverture de l'espace information

**le 2 décembre 2010**

Il vous est fortement conseillé de consulter le portail pour vous familiariser avec le contenu et la procédure.

**Ouverture  
des candidatures  
le 20 janvier 2011**

## Vous êtes concerné si

- vous êtes scolarisé en terminale générale, technologique, professionnelle (y compris dans un lycée agricole, un centre de formation d'apprentis, au CNED...)
- vous êtes titulaire d'un baccalauréat et souhaitez changer de parcours de formation
- vous désirez reprendre des études supérieures (*attention : s'informer sur les conditions d'accès à l'enseignement supérieur*)



## Conseil !

Pour vous aider dans vos choix, vous pouvez vous adresser au conseiller d'orientation psychologue dans votre lycée ou dans un centre d'information et d'orientation (cf. p 11), ainsi qu'à votre professeur principal. N'oubliez pas le CDI pour consulter la documentation sur les métiers et les formations.

Lisez attentivement le guide «**Après le bac**» de l'**ONISEP**



# LES FORMATIONS

pour lesquelles l'accès au **portail** est obligatoire

## Principales formations concernées :

- Les BTS (brevets de technicien supérieur) publics et privés sous contrat
- Le DCG (diplôme de comptabilité et de gestion)
- Les BTSA (brevets de technicien supérieur agricole) publics et privés sous contrat
- Les CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles)
- Les DUT (diplômes universitaires de technologie)
- Les formations d'ingénieurs
- Les Écoles Nationales Supérieures d'Architecture
- Les premières années de licence (université)
- La première année de licence commune aux études de santé  
(4 filières : médecine, odontologie, pharmacie et sage-femme)
- Les MAN (classes de mise à niveau hôtellerie)
- Les MANAA (classes de mise à niveau en arts appliqués)
- Les «années préparatoires» : concours du secteur social et paramédical, classes préparatoires aux études supérieures, années de mise à niveau...



### Attention !

**APPRENTISSAGE** : renseignez-vous

Dans l'académie de Bordeaux, tous les BTS par apprentissage préparés dans un lycée public et la plupart des DUT sont concernés par l'inscription sur le portail unique. Pour les autres académies, consultez le site.

**POUR TOUTES LES AUTRES FORMATIONS** : paramédicales, sociales, artistiques et commerciales ..., vous devez vous adresser directement aux écoles choisies pour poser votre candidature.

# LES QUATRE GRANDES ÉTAPES

## de la procédure d'admission

1

Décembre 2010

Information

Janvier 2011

Candidatures

Mars 2011

Attention! Fin des  
Candidatures

### 1<sup>re</sup> étape

Accès au portail [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr)

Phase d'information

➤ à partir du 2 décembre

Saisie des candidatures

➤ du 20 janvier jusqu'au 20 mars

2

Mars / Avril 2011

Envoi des dossiers

Mai 2011

Réception des dossiers

### 2<sup>e</sup> étape

Constitution et envoi des dossiers de candidatures

➤ jusqu'au 1<sup>er</sup> avril

Vérification de la réception des dossiers

➤ jusqu'au 9 mai

3

Juin / Juillet 2011

Admission

### 3<sup>e</sup> étape

Propositions d'admission et réponse des candidats

➤ phase 1 à partir du 9 juin dès 14h

➤ phase 2 à partir du 23 juin dès 14h

➤ phase 3 à partir du 14 juillet dès 14h

Procédure complémentaire sur places vacantes

➤ à partir 24 juin

4

Juillet 2011

Inscriptions

### 4<sup>e</sup> étape

Inscriptions

➤ calendrier variable suivant les établissements

# 1<sup>re</sup> étape

## ACCÈS AU PORTAIL

[www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr)

### Contact

Si j'ai une question à poser sur la procédure, j'utilise « nous contacter » sur le site [admission-postbac.fr](http://admission-postbac.fr)

## À partir du 2 décembre 2010

je **m'informe** sur les formations, leur contenu, les lieux de formation. Pour cela, je peux naviguer sur les différents sites qui me sont proposés.

## À partir du 20 janvier 2011

je **formule** mes vœux de candidature. Pour cela :

1 **j'ouvre un dossier électronique** au moyen de mon numéro Identifiant National Elève (INE) figurant sur le relevé des notes des épreuves anticipées passées en classe de 1<sup>re</sup>. Au besoin je le demande à l'administration de mon lycée. Si je n'ai pas d'INE, je remplis la rubrique « je n'ai pas d'INE ».

2 **une adresse mél est obligatoire**. Si je n'en possède pas, j'ai la possibilité d'en créer une à partir d'un ordinateur de mon lycée.



**Lors de ma première connexion au site, un numéro d'inscription et un code confidentiel me sont attribués. Si je les perds, je ne peux plus accéder à mon dossier.**

Je les note ici

n° inscription

-

code confidentiel

**3 je saisis l'ensemble de mes vœux de formation (36 demandes maximum)**

- 12 vœux par formation (CPGE, Licence, DUT, BTS...)

**Exceptions :** - les formations d'ingénieurs : les vœux sont comptabilisés par réseau d'écoles et non par établissement (exemples : les INSA)

- les MANAA : 3 demandes possibles au maximum

**1 vœu = 1 formation dans 1 établissement**

**Attention !**

**Cette étape**

**s'achève le 20 mars 2011**

**N'attendez pas le dernier jour!**



**4 je classe mes vœux par ordre de préférence en fonction de mon projet sans calcul quant à mes chances d'être retenu. Je peux modifier l'ordre de mes vœux jusqu'au 31 mai 2011.**



**Attention à l'ordre de vos vœux. Lors des propositions d'admission (3<sup>e</sup> étape), dès qu'une proposition vous est faite, les vœux inférieurs sont automatiquement annulés quelle que soit votre réponse.**

*Exemple : une proposition au vœu n°3 annule les vœux n°4, n°5...*

**5 je valide mes vœux**



**Un vœu validé ne peut pas être supprimé.**

**6 j'imprime mes différentes fiches de candidatures qui deviennent définitives.**

## ➤ 2<sup>e</sup> étape

### Constitution et envoi des dossiers de candidatures

➤ Dès la fin de l'impression de mes fiches de candidatures, je constitue **un dossier par formation demandée** (sauf pour les formations non sélectives) **en respectant la liste des pièces demandées figurant sur chaque fiche de candidature.**

➤ **Je m'assure que chacun de mes dossiers est complet** avant son envoi :

ENVOI DES DOSSIERS	Formations sélectives (BTS, IUT, CPGE, Ecoles...)	Formations non sélectives (ex. : 1 <sup>re</sup> année de licence universitaire)
QUI ?	Le candidat	Pas d'envoi de dossier papier
OÙ ?	Dans les établissements concernés <i>Voir l'adresse qui figure sur chaque fiche de vœux</i>	
QUAND ?	Jusqu'au 1er avril 2011	

➤ **Je m'assure de la bonne réception de mes dossiers par les établissements** en consultant mon dossier électronique **avant le 12 mai 2011.**

# 3<sup>e</sup> étape

## Propositions d'admission et réponse des candidats

### À partir du 9 juin 2011

3 phases de propositions d'admission vont se succéder :

- phase 1 - à partir du 9 juin dès 14h
- phase 2 - à partir du 23 juin dès 14h
- phase 3 - à partir du 14 juillet dès 14h

**Attention !**  
Vous avez  
3 jours pour répondre



 **Au cours de chacune de ces 3 phases, il vous sera demandé de répondre à la proposition qui vous sera faite. Vous disposerez d'un délai de 72 heures (3 jours) pour répondre.**

### 4 réponses sont possibles :

- **OUI définitif** - j'accepte cette proposition, et aucune autre proposition ne me sera faite.
- **OUI MAIS** - j'accepte pour l'instant, mais je maintiens ma candidature pour mes vœux en meilleure position dans mon classement ; je participe alors aux phases suivantes. Si une nouvelle formation m'est proposée ultérieurement, je perdrai automatiquement mes droits sur la proposition actuelle.
- **NON MAIS** - je refuse la proposition, mais je maintiens ma candidature pour mes vœux en meilleure position dans mon classement.

 **ATTENTION ! Je ne suis pas sûr d'avoir d'autres propositions et je ne pourrai plus être admis dans la formation que je refuse.**

- **DÉMISSION générale** - je ne suis plus candidat pour aucune formation de ma liste de vœux.

### **ATTENTION !**

**Tant que je n'ai pas répondu « OUI définitif » à une proposition, je dois me connecter sur mon dossier électronique à chaque phase de proposition. Sans réponse de ma part dans les délais imposés, je serai automatiquement démissionné.**



## Affichage des résultats

En face de chaque vœu sera affiché à partir du 9 juin une des réponses suivantes :

### **Formation proposée**

Votre candidature est retenue. L'établissement vous propose donc d'entrer en formation. Attention pour être admis, il vous faut valider cette proposition.

### **Refusé par l'établissement**

Votre candidature a été refusée par l'établissement.

### **Démission car vœu n°... proposé**

Vous avez eu une proposition d'entrée en formation sur un vœu mieux classé dans votre liste, ce qui annule vos autres candidatures moins bien classées.

### **Dossier non parvenu**

L'établissement n'a pas reçu votre dossier de candidature.

### **Admis sous réserve de contrat**

Votre dossier de candidature a été retenu par l'établissement. Vous serez admis définitivement lorsque vous aurez signé un contrat d'apprentissage.

### **En attente**

Votre dossier de candidature a été classé par l'établissement dans la liste des candidats retenus. Mais la capacité d'accueil de la formation ne permet pas de vous proposer une admission.

### **Démission automatique**

Vous n'avez pas répondu à la phase de proposition d'admission du .....

### **Démission car échec au bac**

Quand l'entrée en formation nécessite d'être bachelier et que vous n'avez pas obtenu votre diplôme.

### **Refusé car procédure normale achevée (formulation susceptible d'être modifiée en 2011)**

Signifie que suite aux 3 phases d'admission, votre candidature qui était en attente n'a pas abouti à une proposition d'admission.

## 4<sup>e</sup> étape

### Inscriptions

- Après avoir répondu **OUI définitif** à la proposition d'admission qui m'est faite sur mon dossier électronique, **un message me précise les modalités particulières d'inscription** : dates spécifiques, modalités d'inscription...  
L'obtention du baccalauréat est indispensable pour vous inscrire dans la plupart des formations de l'enseignement supérieur.
- **Si je n'ai eu aucune proposition d'admission**, je peux m'inscrire, à partir de mon dossier électronique, à la « procédure complémentaire » : je pourrai alors postuler sur des formations dans lesquelles il reste des places.  
Conditions d'accès à la procédure complémentaire, voir le site **www.ac-bordeaux.fr** rubrique ORIENTATION/APRÈS LE BAC.

#### PROCÉDURE COMPLÉMENTAIRE

SUR PLACES VACANTES À COMPTER DU 24 JUIN 2011

**J'ai oublié de me porter  
candidat avant le 20 mars**

ou

**Je n'ai eu aucune proposition  
d'admission sur mes candidatures**

**Je peux être candidat sur des formations  
dans lesquelles il reste des places**

La procédure est entièrement électronique et se déroule à partir du 24 juin, jusqu'à la rentrée scolaire ou universitaire :

- je m'inscris sur internet, remplis un dossier de candidature et formule des vœux pour les formations qui offrent des places.
- je consulte ensuite mon dossier électronique pour savoir si une place m'est proposée. **Je réponds dans un délai de 8 jours pour accepter ou refuser cette place, délai réduit à 1 jour en septembre.**
- je contacte l'établissement pour procéder à mon inscription administrative.

## Adresses utiles

### Centres d'Information et d'Orientation

#### DORDOGNE

**CIO de Bergerac** - 24100

7, rue Félix Faure  
Tél : 05 53 57 17 41

[ce.cioberge@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.cioberge@ac-bordeaux.fr)

**CIO de Périgueux** - 24000

28, rue Kléber  
Tél : 05 53 35 65 00

[ce.cioperig@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.cioperig@ac-bordeaux.fr)

**Antenne de Nontron** - 24300

rue de Verdun  
Tél : 05 53 56 06 67

[cio.nontron@wanadoo.fr](mailto:cio.nontron@wanadoo.fr)

**Antenne de Ribérac** - 24600

Cité scolaire A. Daniel  
Rue Couleau  
Tél : 05 53 91 67 50

[ce.cioriberac@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.cioriberac@ac-bordeaux.fr)

**CIO de Sarlat** - 24200

Place de la Grande Rigaudie  
Tél : 05 53 59 30 85

[ce.cio-sarlat@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.cio-sarlat@ac-bordeaux.fr)

#### GIRONDE

**CIO d'Arcachon** - 33120

6, rue Aimé Bourdier  
Tél : 05 56 83 18 24

[ce.cioarcachon@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.cioarcachon@ac-bordeaux.fr)

**CIO de Blaye** - 33392 Cedex

9 rue Urbain Albouy - BP 85  
Tél : 05 57 42 29 31

[ce.cioblaye@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.cioblaye@ac-bordeaux.fr)

**CIO de Bordeaux Nord** - 33000

39 cours de Verdun  
Tél : 05 56 52 37 42

[ce.ciobordn@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ciobordn@ac-bordeaux.fr)

**CIO de Bordeaux Sud** - 33800

11 rue de Tauzia  
Tél : 05 57 59 00 80

[ce.ciobords@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ciobords@ac-bordeaux.fr)

**CIO de Cenon** - 33150

88 cours Victor Hugo  
Tél : 05 56 86 41 20

[ce.ciocenor@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ciocenor@ac-bordeaux.fr)

**CIO de Langon** - 33210

12 allées Garros  
Tél : 05 56 63 63 25

[ce.ciolangon@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ciolangon@ac-bordeaux.fr)

**CIO de Libourne**

33506 Cedex  
40 rue Orbe - BP 233  
Tél : 05 57 55 27 00

[ce.ciolibou@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ciolibou@ac-bordeaux.fr)

**CIO de Mérignac** - 33700

5 bis rue Paul Langevin  
Tél : 05 57 92 03 30

[ce.ciomerig@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ciomerig@ac-bordeaux.fr)

**CIO de Pauillac** - 33250

rue des moineaux - BP 103  
Tél : 05 56 73 38 00

[ce.ciopauil@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ciopauil@ac-bordeaux.fr)

**CIO de Talence Relais-Europe**

33405 Cedex  
allée René Laroumagne  
Tél : 05 56 80 40 57

[ce.ciotalen@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ciotalen@ac-bordeaux.fr)

#### LANDES

**CIO de Dax** - 40100

30 avenue Jules Bastiat  
Tél : 05 58 74 70 34

[ce.ciodax@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ciodax@ac-bordeaux.fr)

**CIO de Mont-de-Marsan**

40000  
295 Place de la Caserne Bosquet  
Tél : 05 58 06 42 43

[ce.ciomtmar@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ciomtmar@ac-bordeaux.fr)

**Antenne d'Aire-sur-l'Adour**

40800  
45 rue Félix Despagnet  
Tél : 05 58 71 62 33

[ce.aire-adour@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.aire-adour@ac-bordeaux.fr)

**Antenne de Parentis-en-Born**

40160 - Place du 14 Juillet  
Centre administratif  
Tél : 05 58 82 73 82

[ce.parentis@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.parentis@ac-bordeaux.fr)

#### LOT-ET-GARONNE

**CIO d'Agen** - 47000

48bis rue René Cassin  
Tél : 05 53 66 51 07

[ciolotg@cg47.org](mailto:ciolotg@cg47.org)

**CIO de Marmande** - 47200

21 rue de Portogruaro  
Tél : 05 53 20 91 91

[ce.ciomarm@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ciomarm@ac-bordeaux.fr)

**CIO de Villeneuve-sur-Lot**

47300  
13 allée Lamartine  
Tél : 05 53 70 36 12

[ce.ciovslot@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ciovslot@ac-bordeaux.fr)

#### PYRENNÉES ATLANTIQUES

**CIO de Bayonne** - 64100

26 chemin d'Arancette  
Tél : 05 59 52 14 58

[ce.ciobayon@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ciobayon@ac-bordeaux.fr)

**Antenne de Saint-Jean-de-Luz**

64502 Cedex  
36 boulevard Victor Hugo BP 244  
Tél : 05 59 26 34 70

[cio.stjeandeluz@free.fr](mailto:cio.stjeandeluz@free.fr)

**CIO d'Oloron-Sainte-Marie**

64400  
9 rue Révol  
Tél : 05 59 39 18 28

[ce.cio-oloron@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.cio-oloron@ac-bordeaux.fr)

**CIO d'Orthez** - 64300

Maison Gascoïn rue Gascoïn  
Tél : 05 59 67 05 09

[ce.cioorthes@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.cioorthes@ac-bordeaux.fr)

**CIO de Pau** - 64000

Centre Mercure  
2 avenue de l'Université  
Tél : 05 59 80 82 90

[ce.ciopau@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ciopau@ac-bordeaux.fr)

## Services Communs Universitaires d'Information et d'Orientation (SCUIO)

**Université BORDEAUX 1**

Bâtiment du département  
licence - A22

351 cours de la libération

33405 TALENCE CEDEX

Tél : 05 40 00 63 71

<http://www.u-bordeaux1.fr>

**Université VICTOR SEGALEN  
BORDEAUX 2**

- **Site Carreire** - Espace 5D

146 rue Léo Saignat

33076 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05 57 57 13 81

- **Pôle Victoire**

3 place de la victoire

Bât. F 1er étage

33076 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05 57 57 18 04

<http://www.suio.u-bordeaux2.fr>

**Université MICHEL  
DE MONTAIGNE BORDEAUX 3**

Esplanade Michel de Montaigne

Bâtiment d'accueil,

Rez-de-chaussée

33607 PESSAC CEDEX

Tél : 05 57 12 45 00

[http://www.u-bordeaux3.fr/fr/formations/s\\_orienter.html](http://www.u-bordeaux3.fr/fr/formations/s_orienter.html)

**Université MONTESQUIEU  
BORDEAUX IV**

DOSIP (Direction de  
l'orientation, des stages et de  
l'insertion professionnelle)

Avenue Léon Duguit

33608 PESSAC CEDEX

Tél : 05 56 84 85 49

<http://www.u-bordeaux4.fr/accueil/orientation>

**Université PAU et  
PAYS DE L'ADOUR**

- **Site de Pau**

Bâtiment de la Présidence

Avenue de l'université - BP 540

64012 PAU Université CEDEX

Tél : 05 59 40 70 90

- **Site de la Côte Basque**

Maison de l'étudiant

77 rue Bourgneuf

64100 BAYONNE

Tél : 05 59 57 41 61

<http://www.univ-pau.fr>

#### AUTRES ADRESSES

**Rectorat**

5 rue Joseph de Carayon-Latour  
BP 935 - 33060 BORDEAUX

Tél : 05 57 57 38 00

**Service académique d'information  
et d'orientation**

Tél : 05 40 54 71 63

Fax : 05 40 54 71 58

**Publication du Rectorat de Bordeaux**  
**5 rue Joseph de Carayon Latour**  
**33060 BORDEAUX Cedex**

**Responsable de la publication :** Éric MORTELETTE  
**Coordination :** Corinne TOURENNE  
**Conception-réalisation :**

Service Académique d'Information et d'Orientation - Nathalie OURIET, Sandrine PERNYQUOSKI